

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Programme de subvention pour les PAC

CRITÈRES D'ADMISSION

- La pompe à chaleur remplace un chauffage au mazout ou au gaz naturel existant (les chauffages électriques sont exclus).
- Au moment de l'inscription, il n'est pas possible d'obtenir d'autres soutiens financiers de la Confédération, des cantons ou des communes pour la pompe à chaleur¹.
- Au moment de l'inscription, la commande pour la planification et installation de la pompe à chaleur n'a pas encore été soumise auprès de l'installateur. La commande doit toutefois être passée au plus tard fin juin 2023, après quoi la subvention devient caduque.
- La planification, l'installation et la mise en service sont effectuées selon le standard de PAC système-module (https://www.wp-systemmodul.ch/fr/)
- La pompe à chaleur est utilisée comme chauffage principal.
- La puissance thermique nécessaire de la pompe à chaleur est de max. 15 kW.
- La pompe à chaleur est installée en Suisse.

DONNÉS DE CONTACT DU/DE LA PROPRIÉTAIRE

- La chaleur produite par la pompe à chaleur n'est pas exportée en dehors de la limite de propriété.
- La pompe à chaleur n'est pas installée dans une entreprise qui obtient une convention sur le CO₂ avec une Agence de l'énergie ou dans une entreprise qui participe à l'échange de quotas d'émission Suisse.
- Le/la propriétaire transmet tous les droits de réduction des émissions à myclimate.
- Le/la propriétaire accepte que myclimate puisse vérifier les factures de la consommation des combustibles indiquées dans le cadre du contrôle par échantillonnage.

	Je confirme que tous			

Prénom/Nom : Adresse : NPA & lieu : E-mail : Téléphone : COMPTE BANCAIRE POUR TRANSFÉRER LE SOUTIEN FINANCIER²

Banque :

Au nom de :

¹ Le double financement par la participation à d'autres programmes de compensation n'est pas non plus autorisé.

² Nous avons besoin de vos coordonnées bancaires pour vous transmettre la subvention. Nous vous prions de nous informer si vous changez le numéro de compte, puisque sinon nous ne pourrions plus vous transmettre le montant.



Subvention		Feld leer lassen (wird durch myclimate ausgefüllt)!							
estimée :									
PAC PRÉVUE (SI LE	ES INFORMATION:	S SON	IT CONNUES)						
Type de pompe à ch			,	☐ air-eau ☐ s	ol-eau	☐ eau-eau			
Date prévisionnelle d	de la mise en servic	e (mo	is/année)³ :						
Entreprise de l'instal		•	,						
	iation de ondanage	(110111	, 1100)						
CONSOMMATION D	E COMBUSTIBLES	S DES	3 DERNIÈRES	ANNÉES					
/euillez joindre à l'in lu bulletin de livraisc es trois dernières a	on/de facture de ga nnées (sur une pér	z etc.) iode d	qui démontrent 'au moins 1095	: la consommati					
☐ Chauffage précé	dant: Chauffage a	iu maz	zout						
/olume de la citerne	du mazout (quantit	é de re	emplissage max	imale en litres)	:				
En couleur bleue: Example				11.1477	1 -				
Date de livraison (dd.mm.jj)	Niveau de remplissa avant la livraison (I ou %)	age	Quantité de mazout livrée (I)	Unité (en litres ou %)	Forme	e du document			
31.07.2021		300	1700	litres	Carnet	de contrôle			
31.07.2020	1		00 1900 litres Cari		Carnet	et de contrôle			
31.07.2019		100	1900	litres	Carnet de contrôle				
31.07.2018		200	1800	litres	Carnet de contrôle				
						mnot de controle			
Si au cours des trois une preuve du nivea Chauffage précé in couleur bleue: Example	u de mazout (par e	xempl	e photo de la ja			uillez joindre			
Période de compte du gaz naturel (dd.mm.jj – dd.mm.jj)			ommation de gaz nnée (m³)	Unité (m³ ou kWh)		Forme du document			
01.07.2020 - 30.06.2021			300	0	m³	Facture			
01.07.2019 - 30.06.2020			300	m ³		Facture			
–									
01.07.2018 – 30.06.2019			300	m ³		Facture			

 $^{^{\}rm 3}$ La pompe à chaleur doit être mise en service au plus tard le 31.12.2024.



Pourquoi les indications sur la consommation de combustibles sont-elles nécessaires ?

Notre programme de soutien pour les pompes à chaleur est un programme de protection de climat registré par l'OFEV. Dans ce cadre, nous sommes dans l'obligation de calculer les économies de CO₂ résultant du remplacement de l'ancien chauffage par une pompe à chaleur. Par conséquent, nous avons besoin d'informations les plus précises possible sur la consommation de mazout ou gaz naturel avant l'installation de la pompe à chaleur. Vos informations sont traitées d'une manière confidentielle et sont utilisées uniquement dans ce but.

RECOMMANDATION POUR LA PASSATION DE COMMANDE CHEZ L'INSTALLATEUR

Nous vous recommandons de faire indiquer dans l'offre que la pompe à chaleur est conçue selon le PAC système-module et qu'un certificat du PAC système-module sera demandé après l'installation⁴. Vous trouvez des informations supplémentaires sur le PAC système-module sur le lien suivant : http://www.wp-systemmodul.ch/fr/

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention est calculé en fonction de la consommation énergétique annuelle enregistrée jusqu'ici par myclimate et s'élève à 18 centimes par kilowattheure⁵. La subvention sera versée dès que la pompe à chaleur aura été mise en service et que myclimate aura reçu le certificat d'installation du module de système PAC. Le/La propriétaire de la maison recevra le certificat de la part du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP), dès que celle-ci aura examiné la demande. Une copie sera automatiquement envoyée à l'installateur et à myclimate.

REMARQUES CONCERNANT LA RENOVATION DURABLE

Les points suivants ne comptent certes pas parmi les critères de participation à ce programme de subvention, mais nous vous recommandons malgré tout vivement d'en tenir compte:

- Agents réfrigérants naturels: les agents réfrigérants naturels, qui ne génèrent pas ou très peu de gaz à effet de serre en cas de fuite éventuelle, font partie des grandes tendances du moment. Citons par exemple le dioxyde de carbone (R744, CO2), les hydrocarbures (propane R290, isobutane R600a) et l'ammoniac (R717, NH3). Vous trouverez une liste des pompes à chaleur efficaces et de leurs agents réfrigérants sur topten.ch. Souvent, il faut explicitement demander à l'entreprise si l'appareil ou l'installation est proposée avec un agent réfrigérant naturel.
- Rénovation de l'enveloppe du bâtiment: dans le cadre de la rénovation d'un système de chauffage, il est recommandé de rénover l'enveloppe du bâtiment au préalable ou en même temps. Vous pourrez ainsi installer un nouveau système de chauffage plus petit et réduire encore vos dépenses courantes.

STIPULATIONS

En présentant ce formulaire d'inscription en ligne, vous soumettez une proposition formelle sur l'admission au programme de pompe à chaleur en Suisse. En envoyant ce formulaire, vous confirmez que tous les critères d'admission ci-dessus sont remplis et que les indications sur la consommation des combustibles sont dûment complétées.

⁴ Le certificat - mais pas l'effort supplémentaire pour l'installateur/fournisseur - est **gratuit** pour les participants du programme de subvention de myclimate qui s'inscrivent au programme jusqu'au 31 décembre 2021.

⁵ S'applique à l'inscription au programme à partir du 1.7.2021.



myclimate traite toutes les données d'une manière confidentielle.
Comment avez-vous entendu du programme de subvention pour les pompes à chaleur?
☐ Bureau d'installation/ de planification
☐ Site Web myclimate / recherche sur Google
www.francsenergie.ch
☐ Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP)
Annonce ou article dans le journal/magazine suivant :
Autres:
Remarques :
Lieu, Date : Signature propriétaire :
Veuillez envoyer le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui démontrent la consommation de combustible par e-mail à : wp@myclimate.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : fondation myclimate, Programme subvention PAC, Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich